

La Lettre

du Syndicat Français de la Critique de Cinéma

DÉCEMBRE 2002 - JANVIER 2003 ● N° 21



Editorial de Gérard Lenne

Paix sur la Terre...

L'heure est aux vœux dits traditionnels. De ma part, ils vont au cinéma, à ceux qui le font et à vous, critiques, qui le servez avec un désintéressement trop souvent oublié.

Pour notre Syndicat, c'est bien une ère nouvelle qui s'ouvre à l'aube de 2003. Ce changement prend la forme très symbolique d'une migration, d'un déménagement. N'oubliez pas de noter dès maintenant les nouvelles coordonnées de notre siège, que nous vous rappelons tout au long de cette Lettre. Nous troquons donc une adresse excentrique, difficilement accessible par les transports en commun, pour une implantation au cœur de Paris, à la lisière du quartier si vivant du Sentier, entre la Bourse et les Grands boulevards, leurs nombreux cinémas et leur Cinémathèque française.

Loin d'être une citadelle repliée sur elle-même, le siège du SFCC, partagé avec nos amis des Fiches du cinéma, devient un lieu de rencontre au cœur de la ville. Il vous est ouvert, il vous appartient, et nous souhaitons que vous y veniez, ne serait-ce que pour saluer et encourager notre équipe. N'hésitez pas !

Au-delà de la ville, le monde. L'année qui commence est lourde de conflits annoncés. Comme disait le Gainsbourg de Baby Pop, « *Les menaces de guerre / Semblent se préciser* ». Pour nous, le cinéma est un lien entre les peuples, et nous le savons bien : ce n'est pas un hasard si le fanatisme s'attaque d'abord aux livres et aux films. Or la situation au Proche-Orient n'engendre pas la tolérance réciproque...

En octobre, le Festival de Carthage déprogrammait le film *Fatma*, de Khaled Ghorbal, que nous avions failli sélectionner pour la Semaine de la Critique. Motif-prétexte : il avait été montré auparavant au Festival de Jérusalem, pourtant notoire en Israël à cause de sa liberté d'expression. Le SFCC s'est alors joint à l'UFFEJ pour dénoncer cette absurdité.

En décembre, l'Académie des Oscars décidait de ne pas laisser concourir *Intervention divine* d'Elias Suleiman, qui a reçu à Cannes l'accueil chaleureux que l'on sait. Prétexte-motif : la Palestine n'est pas une nation. Pour cette tendancieuse Académie, les résolutions des Nations Unies ne sont que chiffons de papier.

Il faut en finir avec ces ostracismes symétriques. C'est pourquoi le SFCC a décidé de soutenir l'initiative de Janine Euvrard, qui est à l'origine de la Semaine qui aura lieu du 26 mars au 3 avril 2003, au cinéma Les Trois Luxembourg sous le titre « *D'ailleurs et d'ici. Israéliens et Palestiniens : que peut le cinéma ?* ». Une vingtaine de films y seront présentés, dix israéliens et dix palestiniens, en présence des auteurs qui débattront avec le public et entre eux.

Que le cinéma rapproche au lieu de séparer fait partie, pour nous, de sa vocation. Paix sur la Terre aux films de bonne volonté !

Sommaire

● SYNDICALES, p. 3

Conseil syndical
du 13 décembre 2002
p. 4

● AUTOUR DU RAPPORT KRIEDEL

Avis d'orange(s), p. 5

Respecter les films,
c'est respecter
les citoyens, p. 6

● RENCONTRE

de Bertrand Tavernier,
avec les critiques, le public
aux Parnassiens, p. 8

● INTERNATIONAL

Pas de visa américain pour
Abbas Kiarostami, et *Ten*
interdit de projection à
Téhéran jusqu'à nouvel ordre.
La Cinémathèque de Moscou
privée de courant !
Un film de Khaled Ghorbal
recalé dans son pays p. 10

● REPÈRE BIBLIOGRAPHIQUES

par Claude Gauteur, p. 11

● JURYS FIPRESCI

Petit guide des jurys 2003
et mode d'emploi, p. 14
Festival de La Havane, p. 15

● DISPARITION

Raymond Lefèvre :
un critique à la libre pensée,
p. 16

Nouvelle adresse :

Syndicat Français de la Critique de Cinéma
17, rue des Jeûneurs, 75002 Paris. Tel : 01 45 08 14 54.
Fax : 01 45 08 14 55 - e-mail : lasemaine@wanadoo.fr
site internet : www.critique-cinema.fr

RETOUR DU PIGISTE

Nous avons, à plusieurs reprises, insisté sur un statut qui, de plus en plus, se rapproche du droit courant du salarié :

- La rémunération forfaitaire ne couvre pas les droits dérivés, en particulier sur supports multimédias (La lettre n° 15. Octobre 2000).

- Le pigiste fait partie des effectifs salariés et la somme versée ne couvre que le droit à la première publication (La lettre n° 16. Mars 2001).

- Dans la presse, les journalistes ne peuvent être payés que comme salariés (permanents ou pigistes).

- Seuls sont considérés comme pouvant relever de l'Agessa (donc être rémunérés en droits d'auteur) les " auteurs " de livres, brochures et autres écrits littéraires, traductions et adaptations. Ce qui n'empêche pas, ici ou là, quelques " mœurs douteuses " de certains journaux ou revues...

- La reconnaissance d'un statut " à part entière " progresse qui tend à régulariser de plus en plus la situation des pigistes dans l'entreprise. Ainsi la cour d'appel de Paris a-t-elle rendu, le 24 septembre dernier, un arrêt dans ce sens : trois pigistes se sont vu reconnaître la prime d'ancienneté, le droit aux tickets-restaurant ainsi que le maintien de la rémunération en cas de congé maladie dûment attesté par un certificat médical.

En fait, la philosophie qui se dégage est que le pigiste doit bénéficier de tous les avantages consentis aux autres catégories de salariés.

Non-concurrence et collaborations multiples

Dans les faits, la clause de non concurrence ne concerne guère que certains : rédacteurs en chefs prenant la direction d'un magazine concurrent ou journalistes très spécialisés.

Reste que cette clause, soumise à des normes précises, ne doit pas entraver la liberté du travail et surtout doit comporter une contrepartie financière.

Par contre, la législation sur les collaborations multiples concerne beaucoup d'entre nous (en particulier les malheureux pigistes courant le cachet ici ou là). Rappelons que, employé à temps plein ou à temps partiel, le journaliste doit avertir son employeur, au préalable et par écrit, de ses collaborations autres (en tous cas lorsqu'elles se situent dans un registre identique ou voisin). Bien entendu, l'utilisation de pseudonymes en vue d'échapper à cette règle constitue une parade non retenue par le législateur.

Carte de presse ?

La carte de presse, enfin, fait, bien entendu, partie des droits du pigiste au même titre que pour le salarié. La proportion est, au demeurant,

de plus en plus importante (29 % de pigistes au sein des nouvelles demandes alors que le pourcentage général est de 17 %).

Pour l'attribution, les " cas particuliers " (voir plus loin) font l'objet d'un examen préalable. Sous réserve qu'y soit appliquée la Convention collective des journalistes et que le travail effectué ressorte réellement d'une activité journalistique, les pigistes d'agences, de publications professionnelles, de la presse mutualité, associative ou syndicale, peuvent l'obtenir. Ainsi que pour les journaux gratuits, secteur en fort développement.

Un cas particulier : la presse en ligne où seront vérifiés, outre que l'entreprise applique la Convention collective, que cette activité est principale, et enfin que les informations sont régulièrement réactualisées.

Précisons enfin (mais était-ce nécessaire ?) que la rédaction de dossiers de presse est exclue comme incompatible avec le métier de journaliste !

Jacques ZIMMER

Remerciements : *Témoins* (Revue trimestrielle des journalistes CGT), *Le journaliste* (SNJ), *SNJ info*, *IPS senior* et presse généraliste.

SERVICE JURIDIQUE

Depuis plusieurs années, le Syndicat a mis en place un modeste mais néanmoins efficace service d'assistance juridique en collaboration avec une avocate spécialiste des problèmes de presse.

Et donc, si vous avez un problème de licenciement, de contrat mal rédigé (ou pas rédigé du tout), de droits d'auteur oubliés, si vous êtes en conflit avec un employeur ou avec le fisc, nous vous rappelons que la première consultation de notre avocat vous est offerte par le Syndicat.

Marche à suivre : contacter Jacques Zimmer qui vous dépannera (pour les cas simplissimes) ou vous mettra en contact avec notre conseil.

(Que vous pouvez joindre, par ordre de préférence) : par fax : 04 94 80 16 07
ou e-mail : feuleu@aol.com
par courrier : 6, chemin des Jassons, 83560 Ginasservis tél. : 04 94 80 16 52

NOUVELLE ADRESSE

Syndicat Français de la Critique de Cinéma
Semaine Internationale de la Critique

17, rue des Jeûneurs
75002 PARIS
Tel: 01 45 08 14 54. Fax : 01 45 08 14 55
e.mail : lasemaine@wanadoo.fr
site : www.critique-cinema.fr

Ephéméride des activités du Syndicat Français de la Critique de Cinéma

9/09 Réunion du Conseil syndical

15 et 16/09 Participation à l'Assemblée générale de la Fipresci à Viareggio (Italie)

30/09 Rencontre avec le directeur du service culturel de la ville de Cannes

11/10 Rencontre avec le directeur de la culture DRAC/PACA

24/10 Conseil d'administration du Festival de Cannes

31/10 Entrevue avec le directeur du CNC David Kessler pour la subvention de la Semaine de la Critique

15/11 Communiqué du Syndicat consécutif à la publication du rapport Kriegel. Lettre de Gérard

17/11 Lettre de Gérard Lenne au ministre de la Culture Jean-Jacques Aillagon.

18/11 Rencontre avec le directeur des affaires culturelles au CNC, Eric Priat.

1/12 Participation à l'émission de France 3 " Arrêt sur images " à propos du rapport Kriegel. Philippe Rouyer intervient au titre du Syndicat.

13/12 Réunion du Conseil syndical

18/12 Assemblée générale et Conseil d'administration du Festival de Cannes

18 et 19/12 Réunion de la commission Carte verte

7/01 Réunion avec David Kessler au CNC au sujet de l'interdiction aux moins de 18 ans.

Par ailleurs, notons notre présence permanente à la commission de classification des films.

Depuis son élection, réunions du Comité de sélection de la Semaine de la Critique. Réunion du jury des " prix littéraires ".

Compte-rendu du Conseil syndical du 13 décembre 2002

Le Conseil s'est réuni le vendredi 13 décembre 2002 à 14 heures.

Etaient présents: Laurent Aknin, Yves Alion, Christian Bosséno, Michel Ciment, Claire Clouzot, Sylvain Garel, Gérard Lenne, Jean Ollé-Laprune, Jean Rabinovici, Dominique Roubourdin, Jean-Claude Romer, Caroline Vié, Jacques Zimmer.

Etaient excusés: Jean-Christophe Berjon, Philippe Rouyer.
Assistaient également au Conseil : Christophe Leparc, Marion Dubois-Daras



Laurent Aknin et Sylvain Garel

d'emploi du temps trop chargé, les trois autres postulants, Francis Gavelle, Marc Lepoivre et Nadia Meflah, sont élus.

- **Prix littéraires.** L'organisation du prix a pris un retard que Joël Magny s'emploie activement à rattraper.

- **Prix Méliès et Moussinac.** La proposition d'Yves Alion d'élargir la consultation à certains confrères non membres du syndicat est entérinée par le Conseil. La liste des personnes à contacter sera établie avant la fin décembre à partir du fichier " presse " de la Semaine de la Critique et reste ouverte à toute suggestion.

- La date de la soirée de remise de prix a été fixée au 3 février, à 19h30 au théâtre du Rond, à Paris 8^{ème}.

2) Vie du Syndicat

- **Carte Verte (J. Zimmer):** Rien à signaler de particulier. 18 cas « à problèmes » se-

1) Prix annuels

- **Election d'une commission court métrage.**

La sélection des courts métrages pour la Semaine de la Critique est pour l'instant suspendue ; toutefois une commission est nécessaire pour l'organisation du prix Novais Texeira. Janine Euvrard retirant sa candidature pour cause



Michel Ciment, Jean Ollé-Laprune et Claire Clouzot

ront soutenus par le Syndicat, soit le même nombre que l'an dernier - mais pas forcément les mêmes (certains ayant retrouvé un support, d'autres l'ayant perdu). Les rapports avec l'UJC sont au point mort, cette association ne répond pas à nos courriers.

- **Nouvelles adhésions.** José Bescos (ré-adhésion), Charlotte Lipinska (Zurban), Madelyn Most (Eyepiece, British Cinematographer, Technicien du Film) Yannis Polinacci (Filmfestival.com).

- **Questions Fipresci/UJC (Yves Alion).** Les négociations n'ont pas occasionné beaucoup de problèmes en raison du faible nombre de candidatures d'un côté comme de l'autre. Laurent Aknin a été proposé pour Tromso (confirmé), Marc Lepoivre pour Berlin.

- **Coordination du jury Fipresci de Cannes.** Le SFCC avait l'an dernier concédé à l'UJC le poste de secrétaire du jury, il le reprend pour 2003. Caroline Vié-Toussaint accepte d'assurer cette fonction (attente de confirmation), mais précise qu'elle ne pourra pas se charger d'une quelconque recherche de sponsor pour l'événement.

- **Affaire Eva Roelens:** à la demande de son avocat, le jugement des prud'hommes a été repoussé au 6 juin 2003.

- **Déménagement.** Celui-ci aura lieu le 17 décembre ; nous occuperons des locaux beaucoup plus centraux, partagés avec les Fiches du Cinéma. Leur adresse : 17 rue des Jeûneurs, 75002 Paris. Tel. 01 45 08 14 54.

- **Dossier de l'Institut National de la Propriété Industrielle** remis à après le déménagement.

- **Rapport Kriegel.** Suite au communiqué de presse qu'il a adressé à titre personnel au ministre, Gérard Lenne a reçu une réponse de Jean-Jacques Aillagon, avec copie de l'ensemble de sa



Jean Rabinovici, (éclopé et néanmoins vaillant) Jacques Zimmer et Christian Bosséno

position. Il se félicite de cette courtoisie, qui n'a pas toujours été de rigueur précédemment.

- Festival de Paris. La nouvelle manifestation devrait avoir lieu en juillet 2003. Suite à une intervention de Sylvain Garrel, le SFCC devrait être consulté quant au concept du festival.

- Rencontre avec Bertrand Tavernier. Jean Ollé-Laprune considère que la rencontre a été satisfaisante à 80%. Il regrette que la dernière partie ait trop ressemblé à un ciné-club classique. Gérard Lenne fait état de plusieurs réactions analogues, mais rappelle que l'organisation de la soirée autour d'un film nous est imposée par le lieu choisi (une salle commerciale). La fréquentation a été très satisfaisante, le lieu (les "7 Parnassiens") aussi. Pour les prochaines rencontres, Yves Alion propose Edouard Molinaro, Michel Ciment pense à Michel Deville...

- Janine Euvrard ayant demandé le soutien du Syndicat, au côté de nombreuses autres organisations, pour une semaine de cinéma Israël-Palestine, Gérard Lenne s'y déclare favorable et le Conseil se prononce pour cette initiative.

3) Situation financière

- Le point est fait sur les cotisations ; par ailleurs, plusieurs radiations pour non-paiement de cotisations ont été prononcées

- Point sur le budget (Jacques Zimmer). Il est rappelé que nous avons toujours deux « épées de Damoclès » : le dossier Eva Roelens (cf supra) et le dossier « Impôts sur les sociétés ». Sur le plan de la trésorerie, nous devrions être « en rouge » entre le 15 et le 30 janvier. Nous avons gagné environ deux mois grâce aux mesures d'économie, mais les frais liés au déménagement vont naturellement jouer sur le déficit. Nous avons rencontré le CNC, ce qui s'est révélé positif : au pire des cas, nous aurons une attestation de subvention à venir, ce qui permet un dé-

couvert autorisé à la banque, au mieux une avance. Le résultat de l'exercice 2002 va de toute façon rester très mauvais. Pour 2003, des demandes de subventions ont été effectuées (CNC, région PACA, Europe) ainsi que des demandes d'audience auprès de la SACD et de la PROCIREP. A priori, la subvention 2002 du CNC sera maintenue pour 2003. Tous ces dossiers ont été rédigés et montés au bureau par Marion Dubois-Daras et Christophe Leparc. Pour 2003, le coût du loyer sera maintenu au même niveau. Le projet présenté pour 2003 est en léger déficit, mais d'une rigueur extrême.

- Priorités. Dans le cas où des financements arriveraient, il a été décidé des priorités d'affectation suivantes (sauf dans le cas où un sponsor se manifesterait pour un "poste" exclusif):

- 1) **Embauche de l'attaché(e) de presse**
- 2) **Rétablissement du court-métrage à la SIC.** J. Zimmer insiste sur le fait que si ce rétablissement a lieu, il devra obligatoirement s'accompagner du recrutement, quel que soit le statut, d'une personne supplémentaire.
- 3) **Versement (de tout ou partie) des indemnités des sélectionneurs et de la déléguée générale de la SIC.**

Le rétablissement du Prix de la Semaine et de la soirée de clôture viendraient ensuite et ne pourraient être le fait, de toute évidence, que du soutien particulier d'un partenaire.

4) Recherche de partenariats et sponsors

Christophe Leparc indique que les personnes chargées des recherches travaillent, mais qu'à ce jour rien n'est encore conclu. En fait, les réponses ne pourront être données que sur l'année 2003.

Claire Clouzot informe le Conseil que des partenariats, avec contreparties financières, sont en chantier concernant la reprise de la SIC, en particulier avec le Mexique, ainsi que la Corse et Barcelone.

Proposition d'Anne Guimet. Anne Guimet, attachée de presse de la SIC ces dernières années, a présenté une proposition au Conseil. Elle se propose de développer bénévolement une « base de données » de partenaires éventuelles et, dans la foulée, de trouver de nouveaux sponsors en étant rétribuée à la commission. Le Conseil remercie Anne Guimet de sa proposition, mais se voit contraint de la décliner dans les circonstances actuelles. D'une part, elle arrive très tard, alors que d'autres personnes sont déjà à l'oeuvre sous la responsabilité de Christophe Leparc, et le Conseil ne méconnaît pas le danger d'instauration d'une double structure, avec les risques de confusions qui en découleraient. Par ailleurs, l'outil que représente une base de données informatique semble disproportionné. Enfin, la coexistence du salariat et du bénévolat au sein de l'association serait génératrice d'une situation ambiguë.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10

(Compte-rendu rédigé par Laurent Aknin, en raison de l'absence du secrétaire général.)

L'AFCAE aux membres du SFCC

L'Association Française des Cinémas d'Art et Essai est en train d'établir à l'intention du **Groupe Répertoire/Patrimoine** une liste d'intervenants critiques désireux de venir présenter un film de répertoire lors de sa ressortie en salles ou à la faveur de rétrospectives ou hommages.

Certains adhérents du Syndicat se rendent déjà dans les salles Art et Essai pour ce travail d'animation. Eux et les nouveaux peuvent se faire connaître en précisant s'ils le souhaitent leurs auteurs et cinématographies de prédilection à :

Yonnick Flot

**AFCAE fax : 01.43.80.41.14
e-mail : afcae@art-et-essai.org**

Avis d'orage(s)

Dire que l'industrie cinématographique française connaît des jours difficiles serait une lapalissade. Certes, de tous temps des oiseaux de mauvais augure ne se sont guère privés pour annoncer la mort du cinéma français... qui a toujours su se sortir de la tourmente. Pourtant, il est du devoir des observateurs privilégiés du cinéma que nous sommes de tirer la sonnette d'alarme lorsque de graves dangers planent sur son avenir

À en juger par le nombre de films "gelés", reportés, en attente, ou purement et simplement annulés, la confiance n'est guère de mise du côté des producteurs. Plusieurs raisons à cela. Le sentiment diffus d'une crise économique rampante, mais aussi (et surtout) des menaces précises : l'interminable crise à Canal+ aggravée par l'explosion des droits du foot, les faillites de quelques-unes des sociétés les plus brillantes du cinéma français, le remaniement annoncé de la Commission de Classification des films et, bien sûr, l'ensemble des conclusions du rapport Kriegel. Nous aurions aussi pu ajouter le réexamen du statut des intermittents du spectacle ou la radicalisation toujours accrue des moyens mis en œuvre par les réseaux de distribution qui continue de provoquer la fermeture de nombreuses salles (même l'historique « Kinopanorama »). Un nouveau palier a ainsi été atteint avec la sortie de **Harry Potter 2** qui a franchi le cap des 1000 copies ! Celles-ci ont dû cohabiter avec les 750 de **Meurs un autre jour**, les 800 de **La Planète au trésor** et les 920 du **Seigneur des Anneaux 2** (sur l'ensemble des 5200 écrans français) : on imagine aisément ce qui peut rester aux autres !... Petit tour d'horizon rapide des menaces du moment.

La chaîne du foot

Avant toute chose, c'est la situation de Canal+ qui inquiète le plus. Après l'éviction de Jean-Marie Messier, la crise (éditoriale autant qu'économique) de la chaîne n'a guère connu de

répit : résultats médiocres des différentes grilles d'access-primetime de la rentrée, fermetures de services entiers, licenciements à la chaîne (et le pire serait à venir !), dettes inquiétantes... Il en découle un recul (nié mais flagrant) de ses investissements (le plus souvent décisifs) dans le cinéma français.

La situation s'est encore nettement aggravée avec l'augmentation ahurissante des coûts d'acquisition des droits du foot qui ont fini de totalement déstabiliser le plus grand finisseur du cinéma français... Or ces énormes surcoûts devront bien être compensés par ailleurs ! Dans un courrier adressé à Frédéric Thiriez, président de la LFP (Ligue de Football Professionnel), le ministre de la Culture et de la Communication, Jean-Jacques Aillagon, exprime lui aussi ses inquiétudes : « l'inflation des droits » du football « risquerait de profondément déstabiliser le paysage audiovisuel ». Selon lui, les droits sportifs atteignent des niveaux « qui ne semblent plus compatibles avec les capacités financières des entreprises audiovisuelles dans le contexte économique actuel ». Il ajoute même : « cette surenchère sera, à terme, fatale pour toutes les parties concernées ». De son côté, Marin Karmitz, président du BLIC (Bureau de Liaison des Industries Cinématographiques), a déposé plainte auprès des autorités françaises et européennes contre la LFP et la FFF (Fédération Française de Football) pour abus de position dominante. Alain Terzian,

Après le foot que restera-t-il pour la création cinématographique ?



président de l'UPF (Union des Producteurs de Films) a, lui, interpellé le Premier Ministre, s'insurgeant contre l'indifférence des pouvoirs publics face à « une situation éminemment immorale qui peut entraîner la ruine de la création française ». Jusqu'au CSA qui a jugé cette hausse (de près de 40% !) trop élevée... La diffusion des matchs de Ligue 1 pour la période 2004-2007 aurait été négociée par Canal+ pour un montant de 480 M d'euros (au lieu de 350 M jusqu'ici). Or, cette augmentation de 130 M d'euros est bien proche des 150 M que la chaîne débourse annuellement pour le cinéma. Difficile de penser que le cinéma s'en sortira indemne... Pas très très rassurant tout ça ! Il conviendrait aussi de préciser que Canal a récemment signé un accord pour dix productions futures avec le seul Luc Besson. Une bonne part de l'investissement cinéma de la chaîne est ainsi concentrée dans les mains d'un seul homme et au service d'un seul type de cinéma. Mais c'est une autre histoire !

Crise dans tout le secteur

Crise à Canal+ donc, mais aussi à France Télévision, avec les grèves de personnel à répétition et le refus de Jean-Pierre Raffarin (malgré l'avis favorable de J.-J. Aillagon) d'augmenter la redevance. Côté chaînes commerciales, les choses ne vont pas beaucoup mieux du fait du net recul des recettes publicitaires. Pour compléter le tableau, la quasi-disparition des web-tv et le gel complet de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) parachèvent de provoquer un véritable climat de crise dans tout l'audiovisuel français.

Côté cinéma, Bac Films, le plus grand distributeur indépendant français, malgré de beaux succès publics et un catalogue de très haut standing, est quasi contraint à la fermeture... Il subit violemment les contrecoups de ses investissements pour la constitution d'un réseau indépendant de salles. La concurrence est toujours affreusement meurtrière sur le terrain des multiplexes ! Et puis, l'industrie cinématographique dépendant si cruellement de la télévision ne peut qu'être lourdement touchée par la fragilisation et les actuels revers de cette dernière.

Menaces sur la création

Mais le plus grande peur s'est manifestée à la remise du dorénavant célèbre rapport Kriegel (du nom de la philosophe chargée par J.-J. Aillagon d'une mission d'évaluation, d'analyse et de propositions relative à la violence à la télévision). Ralliant une croisade lancée par Christine Boutin et 96 parlementaires très à droite, Dominique Baudis, président du CSA, avait dès l'été déclaré cette simili-chasse aux sorcières en envisageant l'interdiction de diffusion à la télévision des œuvres à caractère pornographique. J.-J. Aillagon s'est contenté d'imposer le double-cryptage à ces films. De son côté, l'Assemblée Nationale a finalement renoncé à voter un amendement d'ordre fiscal taxant toute entreprise de distribution ou de production de films X à hauteur de 74,5% (taxe

majorée après impôts passant de 33 à 60%). La bagarre du porno n'aura donc pas eu lieu, mais une sensation de retour de "l'ordre moral" était nettement perceptible.

Dans ce contexte curieusement incendiaire, le texte de Blandine Kriegel fustigeant sans ménagement les méfaits du cinéma n'a pas fini de créer la polémique ! « L'enjeu c'est : comment faire une télévision plus respectueuse de la dignité et de la fragilité des plus jeunes sans pour autant ouvrir des robinets d'eau tiède » déclarait alors le ministre. B. Kriegel suggère, par exemple, que la protection soit totale entre 7h et 22h30, demandant "la fin des exceptions" pour la diffusion de films interdits aux moins de 12 ans dans les plages d'audience accessibles à tous (quatre de ces films sont habituellement autorisés par an par chaîne). Le prime-time serait donc réservé à des programmes grand public aseptisés (mais, au passage, quid de la violence des séries, émissions... ?).

Quelques jours plus tard, lors d'un enregistrement d'*Arrêt sur images* (France 5), la philosophe atténuait ses propos avant de quitter le plateau courroucée ! La semaine suivante, pour la même émission, notre confrère Philippe Rouyer exprimait avec précision les subtilités et le sens des responsabilités (morales, citoyennes et culturelles) de la Commission de Classification des films... Or, parmi les autres suggestions du rapport Kriegel, figurait une refonte totale de cette commission, usant de critères « moins laxistes » et agissant dans l'exhaustivité (les films distribués en vidéos ou diffusés à la télévision étant eux aussi appelés à être répertoriés). La règle du vote à la majorité qualifiée pour les films interdits aux moins de 18 ans pourrait être modifiée (en une majorité simple), anéantissant sa dimension exceptionnelle. Le ministre délégué à la Famille (Christian Jacob) a aussi manifesté avec insistance le souhait de participer à la constitution de cette nouvelle commission... Outre la réaction rapide du SFCC (texte en encadré), la SRF (Société des Réalisateur de Films) dénonçait immédiatement « une dangereuse volonté de censure » masquée par une "intention louable de protéger les mineurs".

La SRF estime même que ces dispositions pourraient "particulièrement menacer les créateurs, en l'occurrence les réalisateurs de films". On imagine en effet la pression terrible exercée sur les artistes (via les producteurs) : chacun sait qu'un film ne peut exister sans l'argent de la télévision, or cette dernière n'achète que ce qu'elle peut diffuser à une heure de grande écoute... CQFD. Les représentants du Groupe 25 Images, de l'Arp, de la SACD, de la SRF et de l'Union Guild des Scénaristes ont enfin publié un communiqué commun, constatant que le rapport Kriegel "fait du cinéma le bouc émissaire de la lutte contre la violence à la télévision". La levée de bouclier généralisée de l'ensemble de la profession a, semble-t-il, sensibilisé J-J. Aillagon au point de le voir émettre de sérieux bémols sur les conclusions du fameux rapport. Les enjeux de ce débat seront, sans doute, décisifs pour l'industrie du 7e art français. Nous nous devons d'y prendre part avec conviction et responsabilité.

Jean-Christophe BERJON

10 12 16 18

Respecter les films, c'est respecter les citoyens

Depuis quelques années déjà on impose à tout le monde, donc aux adultes, une signalétique qui défigure les films. Cette signalétique pourrait être optionnelle (puisque'elle n'est pas gravée sur le film et, parfois, quand l'opérateur est distrait, il l'oublie) : un homme de 60 ans, vivant seul, a-t-il besoin d'être averti qu'un film est interdit aux moins de 16 ans ? Cela fait de tous les citoyens français des mineurs. On pourrait choisir, selon qu'on a des enfants ou non, d'avoir ou non cette signalétique. Cela peut se faire au niveau de la télécommande. On ne peut accéder aux chaînes payantes et cryptées que par la télécommande. Il suffit de la cacher pour protéger ses enfants. De plus, l'éducation des enfants incombe aux parents et non à des groupes de pression. On se croirait revenu au temps du code Hays, sauf que les membres de ce dernier étaient choisis au sein de la profession. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Je suis étonné du peu de réaction des milieux professionnels (SFR, etc.) devant cette atteinte à la liberté d'expression.

Ce qui était prévu à partir du 1er novembre était tout simplement inadmissible : les films auraient été coupés au bout de quinze minutes sans tenir compte de leur intérêt, de leur auteur (Kubrick, Godard, Rivette, qu'importe). Je n'ai pas constaté, à la date du 27 décembre, le cas, mais je vois fleurir des interdictions aux moins de dix ans qui restent gravées tout au long du film, quelle que soit l'heure de diffusion (4 heures du matin par exemple) Canal Plus est devenu champion de cette pratique. À quand l'interdiction aux moins de deux ans ! Ainsi tous les films seraient siglés. Cela ne protégera personne, abîmera les films, et accentuera notre mal-être. Celui de n'être pas considérés comme des citoyens à part entière. Seul le bouquet Canal satellite (*Ciné Cinéma Succès, Auteur, Classic*, etc.) a résisté jusqu'au premier janvier 2003, mais se plie à la directive depuis, accolant même ce sigle à l'achat par film, ce qui est tout bonnement ridicule puisque c'est un adulte qui fait l'opération. Canal Plus - la chaîne "différente" - va instaurer un double abonnement, avec ou sans film porno, afin de mieux fliquer les gens, et supprime à Dionnet ses vampires et goules au profit de comédies bien sucrées dans son fameux "Cinéma de Quartier".

J'ai envoyé plusieurs mails à *Libération*, au *Monde*, à *Télérama*... sans résultat. Une bataille autour de l'interdiction du porno (c'est plus visible, plus porteur !) s'est organisée rapidement. Le but était louable, faire de l'interdiction du porno un rempart pour la protection de nos libertés. Mais, il y a là une erreur de tactique : l'en-

Communiqué du SFCC (15 novembre 2002)

Le Syndicat Français de la Critique de Cinéma (SFCC) met en garde les membres du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), et informe les pouvoirs publics, les responsables de chaînes, les professionnels du cinéma et le public des préoccupations suscitées chez les journalistes de cinéma par une récente initiative du CSA.

Celui-ci vient de mettre en place une nouvelle signalétique de "protection des mineurs". Pour mieux être vue, cette signalétique est tout naturellement devenue plus voyante. Le CSA impose aux chaînes un second passage du message préventif durant le cours du film. Les chaînes commerciales doivent afficher une nouvelle fois l'avertissement après chaque coupure publicitaire. Pour les autres (notamment Canal+, Arte et les trois chaînes de France Télévision), le CSA exige un nouvel affichage de l'avertissement quinze minutes après le début du film. Et ce, quelle que soit la nature de la scène en cours, quels que soient le registre, la tension, le suspense ou la force émotionnelle de l'oeuvre.

Soucieux du respect du travail des artistes, nous nous insurgons contre cette nouvelle mutilation annoncée. Nous rappelons que, pour une oeuvre cinématographique, la diffusion télévisuelle offre l'occasion de toucher le plus grand nombre de spectateurs. Une telle intrusion dans le corps de l'oeuvre induirait nécessairement une forte perturbation et un détachement supplémentaire des téléspectateurs, et en fin de compte une nouvelle négation de la dimension artistique des films.



Vers le double abonnement, avec ou sans film porno à Canal + ?

nemi est déjà dans la place via le siglage intempêtif des films à la télévision ! Cette atteinte injustifiée (il existe un code de verrouillage parental) à nos libertés d'adultes, au travail des cinéastes, est le premier pas vers des atteintes plus graves à notre intégrité de citoyens.

Rien ne nous dit que, demain, des contrôleurs ne rentrent pas dans les salles qui projettent des films interdits aux moins de 12 ou de 16 ans pour bien vérifier qu'il n'y a pas eu de resquilleurs. La lumière serait rétablie, le film interrompu et les vigiles mettront un zèle forcené à vérifier, au faciès, les spectateurs susceptibles de ne pas avoir l'âge requis. C'est exagéré me direz-vous ! Pas plus que de sigler un film *pay per view* où celui qui l'achète sait ce qu'il fait.

Cette signalétique peut et doit être optionnelle, surtout sur les chaînes cryptées destinées en principe à des connaisseurs. Le sigle peut apparaître à la demande comme le sous-titrage. Si le CSA ne le fait pas, c'est dans une volonté délibérée de nous considérer tous comme des irresponsables, de nous punir comme des enfants. De niveler tous les goûts et tous les dégoûts. De plus, on constate, depuis quelque temps, un retour à la censure d'origine : *Les Liaisons dangereuses* de Vadim est encore interdit aux moins de 16 ans ! Il faut vraiment ne pas craindre le ridicule !

La situation est plus grave qu'elle ne paraît. De plus le CSA n'est pas un organisme paritaire et il s'agit d'un véritable abus de pouvoir.

À chacun de s'organiser pour résister.

Raphaël BASSAN

rence Fisher, film fantastique de la fin des années cinquante avec Christopher Lee, sans rien de bien agressif - mais très plaisant. Naturellement, un avertissement : « déconseillé aux moins de 12 ans » défigure tout le prologue, et ensuite on a droit au sigle «(-12)» durant tout le film. Juste après, on passe le chef-d'oeuvre de Mario Bava, *Le Corps et le fouet*, avec encore Christopher Lee, et Daliah Lavi. Au menu : nécrophilie, sadisme, masochisme, meurtres divers. Et là, aucun sigle ni avertissement quelconque ! De qui se moque-t-on ? Amicalement.

Jean-Claude Michel

Après avoir vainement contacté France Télévision (2, 3 et 5e chaînes) pour regretter l'apposition quasi permanente de leurs nouveaux logos, plus que gênants selon le type d'émission proposé, voilà que nous arrivent les sigles de censure (comment les appeler autrement ?) qui ne changeront rien au fait que les gamins esseulés regarderont les programmes interdits, le seul recours étant bien le code électronique par verrouillage que d'autres pays bien plus intelligents ont fait leur.

Comme je le faisais remarquer dans mes courriers au médiateur, il reste encore un coin (sauf sur *Arte*) qui sera un jour comblé par une pub ou un délire de Messieurs les bien-pensants, sait-on jamais !! Où est le home cinéma dans tout cela, avec très souvent une qualité bafouée que viendra encore alourdir une tache cathodique de plus ? Le ridicule ne tue plus... dommage : les vertueux ne seraient plus là pour gâcher le loisir favori des français. Je plaisante, bien sûr, pour grossir le trait mais que l'on pense sérieusement au pauvre cinéophile qui s'embrouille devant son petit écran à tenter d'oublier les parasites disgracieux et inutiles, sans y parvenir et qui finira par tourner le petit bouton de sa lucarne ou ne regarder que des vidéos "propres".

Gilbert Lejeune

Relevé sur le site du CSA :

Aujourd'hui dimanche j'ai voulu regarder le film *Gangsters* avec Richard Anconina. J'ai donc dû utiliser mon crédit et dépenser 30 jetons (soit environ 40 frs) pour regarder ce film. Quelle ne fut pas ma surprise de constater que le film était affublé d'une signalétique alors que j'avais payé pour le visionner et utilisé mon code confidentiel !

-De quel droit le CSA impose-t-il aux chaînes cryptée et payantes de dégrader les images avec cette signalétique inutile ? Et pire encore de quel droit l'impose-t-il aux chaînes *Pay per View* !!! J'ai abandonné au bout de cinq minutes. Qui me remboursera mes jetons utilisés. Il commence à en avoir assez de cette vague de puritanisme ou du pudibonderie malade ! Quand en fin de compte se rendra-t-on compte que ce système est mauvais et de plus autoritaire. D'autant plus que cette signalétique ne change absolument pas le caractère et l'impact d'un film pour ceux qui, malheureusement, subissent sans rien dire et sont tout de même satisfaits de ce qu'ils regardent.

Soyez sur que le CSA nous prépare encore bien des mauvaises surprises pour mieux nous contrôler. Ne soyez pas des moutons qui bêlent avec les autres réagissez !

Michel Laine

A M. Michel Laine: Monsieur, Je voulais juste vous dire que j'apprécie le ton de vos interventions à propos de la signalétique, que je trouve parfaitement débile moi aussi - mais contrairement à vous, j'ai du mal à garder mon calme devant la mainmise du CSA sur la télé. J'ai noté d'ailleurs un remarquable exemple d'incohérence: la même soirée, et sur la même chaîne, on passe *L'Homme qui faisait des miracles*, de Te-

Le Syndicat Français de la Critique de Cinéma a besoin de l'aide de ses membres pour se développer. Chacun peut, selon ses possibilités, participer à cette action. Accroissez le nombre de nos adhérents en parrainant un consœur ou un confrère, cela renforcera notre action.



Octavi Marti Coll et Bertrand Tavernier.

Nouveaux Rendez-vous

Bertrand Tavernier

Après plus d'un an d'interruption, quel plaisir de voir le principe des rencontres du syndicat avec un réalisateur (en dehors de toute période de promotion) renaître de ses cendres. Cette nouvelle série de Rendez-vous avec a été inaugurée (et c'est de bon augure !) le 3 décembre 2002 par une soirée en compagnie de Bertrand Tavernier.

Première nouveauté : cette rencontre est maintenant ouverte au public. C'est ainsi que la grande salle des 7 Parnassiens affichait quasiment complet pour cette première. Des confrères membres du syndicat bien sûr, mais aussi des cinéphiles, des élèves d'écoles d'art dramatique ou d'écoles de cinéma : un joli parterre.

Seconde nouveauté : la soirée s'articule dorénavant en trois étapes. La première reste conforme aux principes fondateurs (trois critiques se succèdent en face-à-face avec l'invité). Ensuite, est projeté un film choisi par le réalisateur dans sa filmographie ou son panthéon personnel. Enfin, le public débat avec l'artiste, revenant sur les échanges du début de soirée, sur le film projeté ou, plus simplement, sur son œuvre.

Yves Alion (*L'Avant-scène Cinéma*), qui coordonne ces rendez-vous et animait cette première soirée, a tout lieu d'être satisfait. L'assistance nombreuse (c'est nouveau !) était non seulement attentive, mais clairement sous le charme du réalisateur de *L'Appât* (film que ce dernier nous proposait de revoir ensemble). Yves était, du reste, le premier à interroger Bertrand Tavernier, s'attachant à mieux connaître le fou d'Histoire (en général, et du cinéma en particulier) qui se cache derrière le réalisateur de *La Vie*

et rien d'autre, *Capitaine Conan* ou *La Guerre sans nom*. L'échange était évidemment court et, pour le moins, cultivé... Puis, lui succédait Octavi Marti (*El Pais*, l'ancien président des Lumières de la Presse internationale, associées à cette soirée). Il abordait avec Tavernier la dimension intime de ses films. Ils évoquaient la place occupée par la famille dans son œuvre et tous deux menaient ensemble une réflexion sur la télévision. Enfin, Jean-Christophe Berjon (*Les Fiches du Cinéma*, la schizophrénie me guette, moi !) l'incitait à évoquer les différents combats sociaux et politiques menés dans le civil et dans ses films (*De l'autre côté du périphérique*, *Ça commence aujourd'hui* ou *Histoires de vies brisées*, les « double peine » de Lyon, notamment). L'introduction du film donnait tout natu-



Yves Alion, à gauche et Alain Choquart entourant le réalisateur de l'Appât.

rellement lieu à un échange sur le récent Rapport Kriegel (la non-projection en prime time de *L'Appât* avait, il n'y a pas si longtemps, suscité une polémique).

La projection terminée, accompagné d'Alain Choquart, son actuel chef opérateur, Tavernier répondait longuement aux questions de la salle, intarissable. Sur la violence de son film, sur ses partis pris pour la retranscrire (« *Je ne voulais pas la filmer, ni la montrer. Tout devait se passer derrière la porte* »). Sur la construction du scénario : Colo, son ex-femme et scénariste du film, avait écrit des scènes de procès qu'il avait choisi de ne pas tourner. Sur sa direction d'acteurs (« *J'avais interdit aux comédiens de se documenter sur leurs modèles et leur avais, par contre, demandé de meubler l'appartement* »). Il nous apprenait, par exemple, que le petit jeu de mains pratiqué avec candeur par Marie Gillain durant tout le film est un tic personnel de l'actrice (petit détail qui sonne vrai). Un de nos confrères de France Culture définissait la délinquance des personnages non comme celle de « *ceux qui n'ont pas* », mais de « *ceux qui veulent plus (tout ?) et tout de suite* ». Tavernier revenait sur ce qui l'avait intéressé : montrer comment des gens qui ne sont pas prédestinés à commettre de tels actes (« *que même des soldats auraient hésité à faire* ») pouvaient en arriver là. Il citait même cette phrase étonnante du personnage ayant inspiré le rôle tenu par Bruno Putzulu après avoir lu *Crime et châtiment* : « *Si j'avais lu un livre comme ça dans ma vie, je n'aurais jamais fait ce que j'ai fait !* ». Il concluait en citant Simenon : « *le fait divers est le baromètre d'une société* »...

Après cette première, il faudra tout naturellement réfléchir aux améliorations à apporter pour que cette nouvelle activité syndicale soit encore plus aboutie (notamment dans son positionnement en tant que rendez-vous avec la critique et non déclinaison lambda de ciné-club), mais incontestablement cette rencontre avec Tavernier aura fourni une bien agréable (et enrichissante) soirée. Les prochains Rendez-vous se préparent déjà et quelques noms fort sympathiques circulent de façon informelle. Lorsque vous croiserez Yves à la fin d'une proje, questionnez-le sur les prochains invités !...

Jean-Christophe BERJON

Lagunimages

Un nouveau (et épatant) festival africain dédié au film documentaire et à la télévision

(19-30 octobre 2002)

L'acharnement et la volonté de la réalisatrice Monique Mbeka Phoba ont été nécessaires pour surmonter les obstacles et réussir à organiser la seconde édition de Lagunimages. Avec un budget dix fois inférieur à celui qu'elle espérait réunir ! Cette valeureuse et boulimique manifestation, illustrée par son originalité, la tenue de ses débats et son ambition, à réuni, à Cotonou des cinéastes d'une dizaine de pays africains francophones et anglophones (Ghana, Nigéria, Burkina Faso, Bénin, Gabon, Côte d'Ivoire, Sénégal, Congo...), venus échanger leurs expériences, se gorger d'images) débattre des moyens de produire en dépit de la grande misère économique du cinéma africain, et proclamer leur formidable volonté d'exister et d'exprimer, par le cinéma, leur cultures et leurs valeurs singulières.

Aussi était-il inimaginable, après tant d'efforts de ne pas répondre à l'invitation de Lagunimages, quitte à devoir pour cela s'abandonner à des charters improbables et à des horaires imprévisibles. Muni d'un billet aller et retour (très économique) d'une jeune compagnie, Afric'Air, qui s'avérera doublement fantôme, j'ai pu ainsi, grâce à un transfert sur une compagnie libyenne et après une escale à Tripoli d'où décollait un second avion, parvenir à Cotonou... 27 heures après mon rendez-vous au Terminal 9 de Roissy ! Au retour, c'est Air Togo qui pallia la (nouvelle) défaillance d'Afric'Air (que je connaissais par son billet, établi à la main).

Tous les invités (ou presque) connurent pareille galère. Et les deux représentants du Congo, « oubliés » quatre jours à Pointe Noire au Gabon ont été les plus méritants !

Le programme était dense, avec une belle sélection de films sur la thématique de l'esclavage et de la mémoire de la diaspora (fictions et documentaires), quatre films décapants sur la condition de la femme africaine, une découverte du documentaire béninois avec une petite compétition réunissant dix films. Des imprévus aussi, ainsi quand l'écran tendu sous l'apathie du Centre culturel français où les films étaient projetés, agité par la tempête déformait les images et que le bruit de l'orage ajoutait une dimension fantastique au film !

Un public curieux et sevré de ses images, accompagna la manifestation dont un point d'orgue fut l'émouvant et chaleureux hommage à Isaac de Bankolé (au bord des larmes), originaire du Bénin et aujourd'hui installé aux USA, autour de la projection d'un film inédit de Joe Brewster, *The Keeper* (1995) dont il est le principal interprète. L'intérêt de Lagunimages résidait aussi dans les ateliers professionnels dont le plus suivi confrontait, trois jours durant, au Centre culturel chinois réalisateurs, « sponsors-producteurs »,

fonctionnaires de la culture et étudiants autour de la production africaine de feuilletons et de séries.

Foin de Rosalindas

Quel avenir pour les séries télévisées africaines face aux telenovelas africaines ? Comment résister à cette déferlante et à l'engouement insensé qu'elle a provoqué chez un public africain esbaudi, littéralement fasciné par les aventures sentimentales des Rosalindas et autres Catalinas, tant est grande son avidité d'oublier les réalités pour partager les rêves lénifiants de héros et héroïnes de ces séries à l'eau de rose ? Comment ériger un barrage avec des moyens de production dramatiquement dérisoires face à ce ras de marée, vecteur d'une culture totalement étrangère. Les images des quelques réalisations locales qui, parce qu'elles montraient avec humour une réalité sociale partagée ont su fédérer une audience partout où elles furent produites et diffusées. Ainsi *L'Auberge du salut* (Gabon, 15 épisodes, de durées... variables) ; *Kadi jolie* (Burkina) (30 épisodes de 13 mn.) ; *Les Bodo-diouf* (Sénégal) ; *A nous la vie* ; *Vis à vis* (Burkina, 103 épisodes) ; *Cache-cache* (2 épisodes, Côte d'Ivoire) ; *Taxi Driver* (130 épisodes, Ghana) ; *Goorgoorlou* (220 épisodes, Sénégal) ; *Hôtel* (en tournage au Congo) ; *Shanice* (15 épisodes, Gabon) ; *Binta Fulana* (Bénin) ; *Aziza* ; etc. De cette production, très inégale, émerge bien évidemment l'exemplaire collection des *Taxi brousse* (Burkina-Bénin) mariant, sur des sujets graves, documentaire et comédie, et que nous avions déjà pu découvrir notamment au FIPA à Biarritz.

Deux curiosités aussi : *Aller en mariage en Afrique Noire*, d'abord, coproduction originale entre la Chine et le Bénin mais dans laquelle les Béninois ont eu un sentiment d'être utilisés pour leur exotisme et tout à fait trahis. Le projet, en-

suite, du réalisateur franco-ivoirien Didier Aurfort, qui après l'expérience de deux longs métrages *Le Pari de l'amour* et *Cache cache* l'amour, souhaite entreprendre l'adaptation des petits romans de la collection africaine *Adoras*, inspirée du "modèle" de la collection *Harlequin*. Battre, avec des images soignées et sophistiquées, les telenovelas sur leur propre terrain en montrant une Afrique moderne romanesque, heureuse et qui inspire ce projet

Et les salaires ?

Un court extrait des échanges donne une idée très concrète de l'absence quasi totale de moyens en Afrique (le cinéma de Didier Aurfort semble d'une autre planète !). Le réalisateur d'un feuilleton béninois explique comment il est parvenu à financer chichement les deux premiers épisodes.

J'ai fait plusieurs fois le tour des commerçants de Cotonou est suis enfin parvenu à qu'ils me confient assez de francs CFA pour acheter les cassettes vidéo, financer les transports et la bouffe. Grâce à une petite subvention de la coopération française, j'ai pu boucler la réalisation.

C'est alors qu'intervient, Isaac de Bankolé :

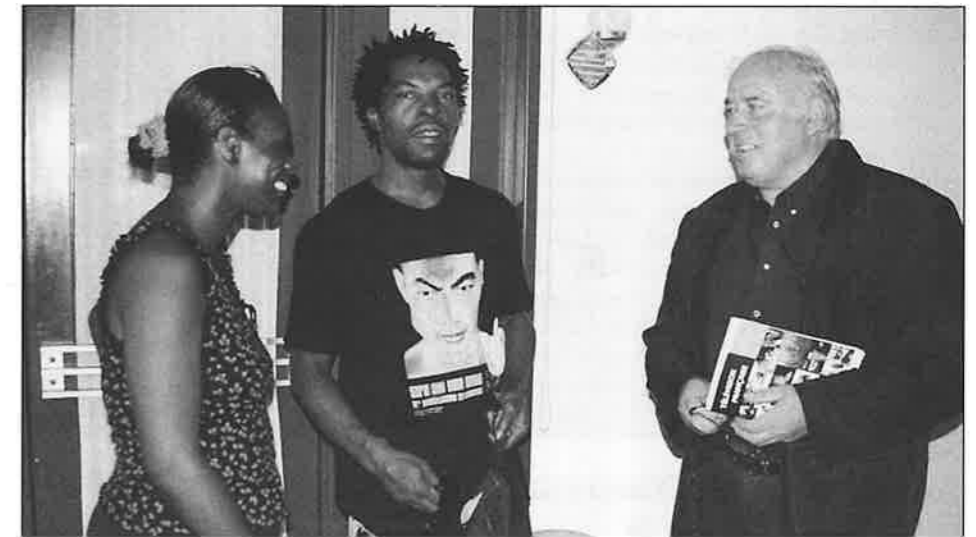
Comment faisiez-vous pour les salaires des techniciens et les cachets des acteurs ?

La question paraît ici tellement saugrenue qu'elle provoque un début de franche hilarité. C'est l'actrice principale qui répond : « *On a tous travaillé sur ce projet bénévolement. Moi, c'était ma première expérience. Je savais qu'il n'y avait pas d'argent. C'est chez moi d'ailleurs que l'on a tourné plusieurs séquences et alors je faisais la cuisine pour tout le monde.* »

La volonté de forcer un destin ingrat, l'ambition artistique, la foi insensée mais communicative des participants, la magie de la palabre faisaient quelquefois oublier l'implacable réalité et naître l'espoir que ce grand charroyage toujours passionnant d'idées et projets permettrait peut être quelques avancées. Quelle pêche en effet ! Personne ne regretterait d'en être. En Afrique, il n'y a pas que le FESPACO ! concluait, en tirant sa bouffarde (hommage au vieux maître Ousmane Sembene) un jeune cinéaste sénégalais.

Christian BOSSÉNO

Monique Mbeka Phoba, Isaac de Bankolé et Christian Bosséno au festival Lagunimages.



Iran, Russie, Tunisie : le cinéma connaît des difficultés

L'année dernière nous évoquions les tracas vécus par le cinéaste iranien Jafar Panahi, lors d'un transit dans un aéroport new-yorkais (*La Lettre* n°17, septembre 2001). Cette année c'est Abbas Kiarostami qui s'est vu signifier le refus de son visa d'entrée aux USA. Celui-ci avait été invité au Festival du Film de New-York, par son directeur Richard Pena, pour y présenter son film *Ten*. Il devait par ailleurs donner une conférence à l'Université de Harvard.

La raison donnée au refus de visa par les autorités consulaires américaines était qu'il leur fallait un délai de 90 jours pour vérifier la situation d'un citoyen étranger avant de lui accorder un visa d'entrée aux USA. Et pourtant Abbas Kiarostami avait effectué plusieurs séjours déjà là-bas. Et sa situation et sa réputation internationale son notoires.

L'ambassade américaine de Paris où avait été déposé sa demande de visa refusa de prendre ces

Abbas Kiarostami



éléments en considération. Jack Lang, l'ancien ministre de l'Education, tenta vainement d'intervenir en écrivant une lettre à l'ambassadeur à Paris, Howard Leach. Il commenta ce refus en soulignant que cette manière d'agir démontrait « un isolationisme intellectuel et une ignorance confinante à un mépris pour les autres cultures. »

Malheureusement les ennuis du réalisateur iranien ne se sont pas arrêtés là. C'est dans son pays que les choses se sont gâtées. Préparant la sortie à Téhéran de *Ten*, Abbas Kiarostami avait prévu de couper quelques mots crus dans les dialogues. Mais la commission de censure fut plus exigeante en demandant 32 minutes de coupe dans son film. Suppression de la scène avec la prostituée et celle où une jeune femme retire son voile.

Une seule projection s'est déroulée dans la salle du Musée d'Art moderne de Téhéran, trop petite avec ses deux cents places pour accueillir plus de 3.000 personnes... Refusant que son film soit mutilé à ce point Abbas Kiarostami a préféré que *Ten* ne soit pas diffusé dans les salles iraniennes.

Une lettre du Musée du Film de Moscou

(...)Après que la société «Kinocenter» ait coupé le courant de nos salles de projection et d'exposition le 2 décembre dernier les événements se sont ainsi succédés. Durant quatre jours nous avons été dans l'obligation d'annuler toute notre programmation. Une rencontre avait été prévue le 6 décembre entre notre public et le remarquable acteur et réalisateur polonais Jerzy

Stuhr. Des protestations énergiques ont été adressées par l'ambassade polonaise en Russie auprès du ministre russe de la Culture car, deux heures avant cette réunion, l'électricité a été de nouveau coupée.

La direction de Kinocenter déclara qu'elle avait coupé le courant après un *ordre spécial*. (De qui ? A qui ?) D'après les informations que nous avons nous serions à nouveau puni le 16 décembre. Cependant le public manifesta de manière importante son indignation et nous l'en remercions. Des lettres nous parvinrent de toute la planète.

Beaucoup d'articles de protestation apparurent à Moscou et dans la presse russe et presque toutes les chaînes de télévision informèrent leur public de la situation du Musée du Cinéma.

Des cinéastes important protestèrent contre l'agression de Kinocenter. Parmi eux, Nikita Mikhalkov, Andrei Smirnov, Marlen Khutsiev, Alexander Mita, Vadim Abdrashitov, Yuri Norstein et d'autres encore. Des étudiants du VGIK, d'Universités et de grandes écoles ramassèrent des centaines de signatures de soutien; 1500 signatures de nos spectateurs et de nos amis arrivèrent sur notre site www.museikino.ru.

Le 11 décembre, le Plénum de la direction de l'Union des réalisateurs russes adopta une résolution spéciale confirmant les droits du Musée pour ses locaux et soutenant son activité.

Le 19, Mikhaïl Shvidkoi confirma que le Ministère de la Culture serait aux côtés du Musée dans un procès contre la société commerciale «Kinocenter». Pour lui: « *Conserver le Musée du cinéma est un devoir sacré.* »

Le combat n'est pas terminé. Mais dans ces jours dramatiques nous avons ressenti la force de nos collègues et la solidarité de notre public face à ces criminels... Encore merci à tous.

Naum Kleiman et tout le collectif du Musée du cinéma. naum@museikino.ru



A la suite de ce communiqué de presse le SFCC a apporté son soutien:

Le Syndicat Français de la Critique de cinéma s'associe à l'Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse pour dénoncer la déprogrammation par le Festival de Carthage du film *Fatma* de Khaled Gorbali.

Il approuve les termes de son communiqué et confirme à ce cinéaste son soutien entier et sans réserves.

Gérard Lenne, Président du SFCC, le 29 octobre 2002

Le film de Khaled Ghorbal, *Fatma*, interdit de projection à Carthage

L'Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse (UFFEJ) et son comité de rédaction de « *O de Conduite* » apprennent avec stupéfaction et colère la décision récente du Festival de Carthage de déprogrammer le film du cinéaste tunisien Khaled Ghorbal, *Fatma*.

Stupéfaction, car on est en droit d'attendre d'un festival cinématographique qu'il considère ses spectateurs comme des êtres autonomes, capables de confronter leur regard aux points de vue des réalisateurs et de leurs œuvres.

Colère, car nous croyons savoir que le véritable motif de l'annulation des séances de *Fatma* n'est pas tant son sujet ni sa forme que le fait que son auteur soit allé le présenter, " en homme de paix ", au Festival de Jérusalem du (18 au 26 juillet 2002) et qu'il encourrait des menaces. D'agression physique au cas où il se rendrait en Tunisie, son propre pays.

Peu de temps après que les Etats-Unis aient, de fait, refusé au cinéaste iranien Abbas Kiarostami un visa pour l'Amérique, nous ne pouvons admettre que les artistes ne restent pas des citoyens du Monde.

Repères bibliographiques

Lectures de 2002 (III)

par Claude Gauteur

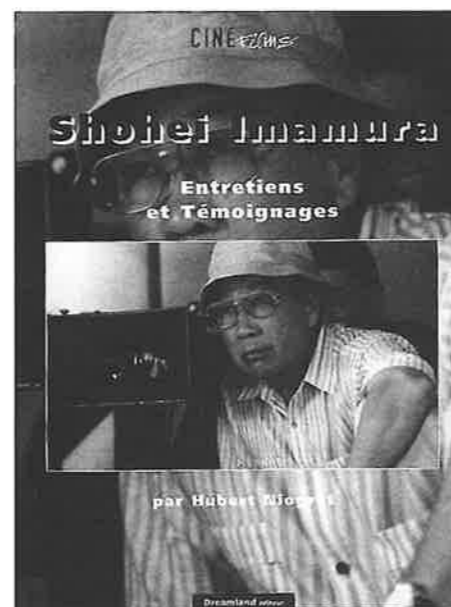
Cinéastes

Mémoires

Histoire de ma vie par Charles Chaplin, Robert Laffont.

Entretiens (avec)

Woody Allen par Stig Bjorkman, Cahiers du Cinéma. *Shobei Imamura* par Hubert Niogret, Dreamland.

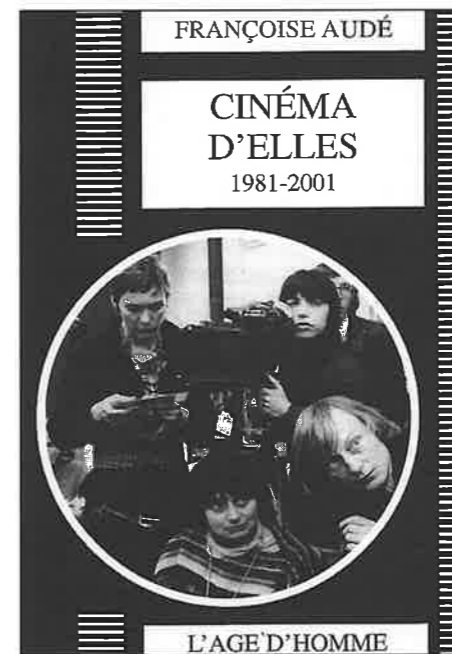


Ecrits

James Broughton: *Voir la lumière: pour une métaphysique du cinéma*, Les Cahiers Paris Expérimental n° 7. Harun Farocki: *Reconnaître et poursuivre*, Théâtre typographique (Courbevoie, Hauts de Seine). Abel Gance: *Un soleil dans chaque image*, textes réunis par Roger Icart, CRNS Editions/Cinémathèque française. Jonas Mekas: *Le Cinéma de la nouvelle génération*, Les Cahiers Paris Expérimental n° 8; *Jonas Mekas présente Fluxfriends*, George Maciunas, Yoko Ono, John Lennon, Editions du Centre Pompidou. Michaël Moore: *Mike contre-attaque*. Bienvenue aux Etats Stupides d'Amérique, La Découverte. Michaël Snow: *Des Ecrits 1958-2001*, Ecole Nationale des Beaux-Arts. Frédéric Sojcher: *Main basse sur le film*, Séguier. Ian Swankmajer et Eva Swankmajerova: *Bouche à bouche*, Editions de l'Oeil.

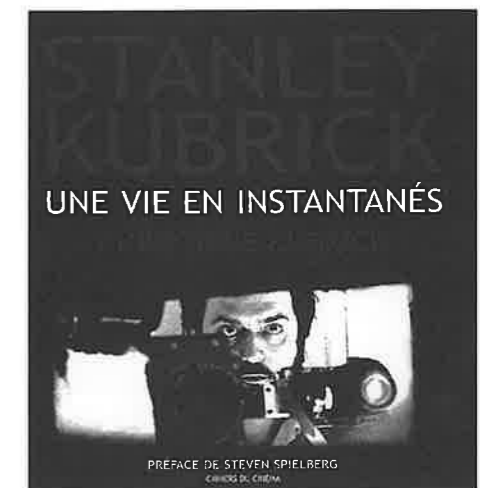
Etudes

Pedro Almodovar par Paul Obaldia, Editions du Cerf. *Dario Argento* par Jean-Baptiste Thoret, Cahiers du cinéma. *Charles Chaplin* par David Robinson, Ramsay; par Christian Delage, Jean-Michel Place; par Michel Comte et Sam Stourdzé, Editions Seidl (Gottingen); Télérama hors série. *Henri-Georges Clouzot*, par José-Louis Bocquet et Marc Godin, Horizons illimités. *David Cronenberg* par Serge Grunberg, Cahiers du Cinéma. *Louis Delluc* par Gilles Delluc, Pilote 24 (Périgueux). *Cecil B. De Mille* par Michel Mourlet, Durante. *Brian de Palma* par Leonardo Gandini, Gremese. *Michel Deville*, collectif, Etudes Cinématographiques. *Allan Dwan*,



collectif, Cahiers du Cinéma/Festival de Locarno. *John Ford* par Patrick Brion, La Martinière. *Otar Iosseliani* par Anthony Fiant, L'Age d'Homme. *Nelly Kaplan* par Denys-Louis Colaux, Dreamieand. *Roman Karmen* par Patrick Barberis et Dominique Chapuis, Editions du Seuil. *Stanley Kubrick* par Christiane Kubrick, Cahiers du Cinéma. *David Lynch*, Eclipses n° 34. *Yasujiro Ozu* par Youssef Ishagpou, Farrago/Editions Léon Scheer. *Pier Paolo Pasolini* par Martine Boyer et Muriel Tinel, Dark Star. *Jean Rollin* par Pascal Françaix, Editions Films ABC. *Ettore Scola*, Jeune Cinéma n° 278. *Preston Sturges* par Marc Cerisuelo, Presses Univer-

sitaires de France. *Andrei Tarkowski* par Luca Governatori, L'Harmattan. *Jacques Tati* par Stéphane Goudet, Cahiers du Cinéma/CNDP. *Edgar G. Ulmer*, sous la direction de Charles Tatum Jr, Festival international du film d'Amiens-Yellow Now/Côté Cinéma.



Films

Orphée de Jean Cocteau par Laurence Schifano, Atlante (Neuilly sur Seine, Hauts de Seine).

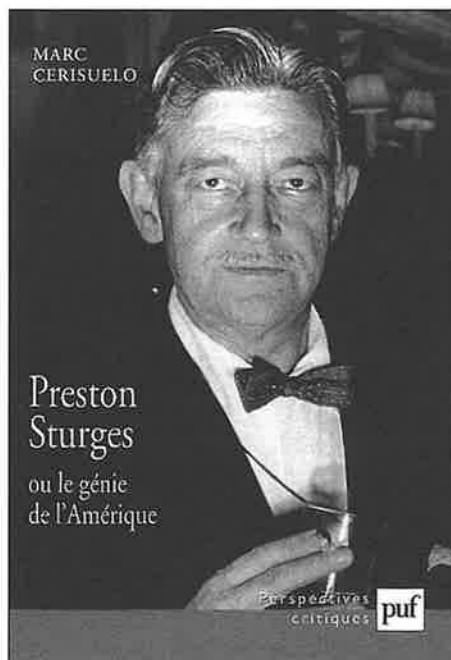
Scénarios

A L'Avant-Scène Cinéma, *La Grande Vadrouille de Gérard Oury* (n°515, octobre), *Josey Wales, hors la loi* de Clint Eastwood (n° 516, novembre), *Parfum de femme* de Dino Risi (n° 514, septembre). *Sweet Sixteen* de Ken Loach (n° 517, décembre). A la Petite Bibliothèque des Cahiers du Cinéma, *L'Homme sans passé* d'Aki Kaurismaki, *Ten* et *Le vent nous emportera* d'Abbas Kiarostami.

Les Aventures d'un film: le nouveau Jean-Claude par Tronchet, Albin Michel. *Embrassez qui vous voudrez*, carnet de tournage de Michel Blanc, photographies de Thierry Valletoux, Actes Sud. Au Préau-Clercs, *Le Seigneur des anneaux*, le livre du film (*Les Deux tours*) par Jude Fischer, et *Le Seigneur des anneaux*, le guide de la trilogie par Brian Sibley. *Les Araignées* de Fritz Lang, Editions du Rocher.

Romans

Luc Besson (d'après une idée originale de Céline Garcia): *Arthur et les minimoyes*, Editions Interview/Manitoba. *Ilgar Bergman: Représentations* (Inhdèle, Une affaire d'âme, Amour sans amant), Cahiers du Cinéma. *Edgardo Cozarinsky: La Fiancée d'Odessa*, Actes Sud. *Nelly Kaplan: Ils furent une étrange comète*, Le Castor Astral. *Guillaume Laurant: Les Années porte-fe-nêtre*, Editions du Seuil. *Olivier Py: Paradis de tristesse*, Actes Sud. *Jean Vautrin: Le Journal de Louise B.*, Robert Laffont.



MARC CERISUELO
Preston Sturges
ou le génie de l'Amérique

Critique

Henri Agel: *Les Copains chez Brassens et chez tous les autres*, L'Harmattan. Jean-Louis Bory: *L'Obstacle et la gerbe*: chroniques cinématographiques 1973-1974, La Mémoire du Livre. Serge Daney: *La Maison cinéma et le monde*. 2. Les années Libé, 1981-1985, POL. Alain Philippon: *Le Blanc des origines*, Yellow now/Côté cinéma.

Elisabeth Quin: *La Peau dure*, Grasset. Louis Skorecki: *Il entrerait dans la légende*, Louis Scheer. Nathalie Guérin: *Cent cinéastes d'aujourd'hui, 50 ans de la revue "Positif"*, Dreamland.

Acteurs

Mémoires

Jean-Roger Caussimon, *La Double vie*, Le Castor astral. Sophie Desmarests: *Les Mémoires de Sophie*, Editions de Fallois. Marie Dubois (avec la collaboration de Claude Mendibil): *J'ai pas menti. J'ai pas tout dit*, Plon. Michel Galabru: *Trois petits tours et puis s'en vont ...* Flammarion. Marguerite Moreno: *Souvenirs de ma vie*, Phébus. Anna Prucnal (et Jean Mailland): *Moi qui suis née à Varsovie*, L'Archipel.

Etudes

Coluche par Jean-Michel Vaguelys, Plon. *Louis de Funès* par Christelle Laffin, Albin Michel. *Arielle Dombasle* par Victor Hache, Editions du Collectionneur. *Ava Gardner* par Gilles Dagneau, Gremese. *Jean Marais* par Carole Weisweiler et Patrick Renaudot, Editions du Rocher. *Marilyn Monroe* par Douglas Kirkland, Albin Michel. *Romy Schneider*, Editions du Collectionneur, par Isabelle Giordano, Albin Michel.

Divers

À la rencontre de nos rencontres: entretiens cinéma par Jean Derot, Editions Les Chemins de l'Espérance. *Promenades: les plus grandes stars en liberté dans les rues de Paris* par Michel Ginès, Dreamland. *Stars en liberté: les plus belles photos de tournage* par Marc Brincourt, Guillaume Clavières et Jean-Pierre Bouyxou, Paris Match/Filipacchi.

Daniel Auteuil: *Il a fait l'idiot à la chapelle*, Editions du Seuil. Anny Duperey: *Allons voir plus loin, veux-tu ?*, Editions du Seuil. Bernard Girardeau: *Contes d'Humahuaca*, Métailé-Seuil. Brigitte Lahaie: *Les 12 signes de l'amour*, Blanche.

Marlène Dietrich et Erich Maria Remarque: *Dis moi que tu m'aimes*, Stock.

Histoire

Le Siècle du cinéma de Vincent Pinel, Larousse. *Dictionnaire mondial des films* de Jean-Claude Lamy et Bernard Rapp. *Cinéguide 2003* d'Eric Leguèbe. *Nos films de toujours* par l'équipe de Monsieur Cinéma, Larousse. *Le Guide du cinéma chez soi*, sous la direction de Pierre Murat, Télérama. *Les Films-clés du cinéma* de Claude Beylie, avec la collaboration de Jacques Pinturault, Larousse. *L'Année du cinéma 2002* de Danièle Heymann, Isabelle Danel et Pierre Murat, Calmann-Lévy.

Le Crime organisé à la ville et à l'écran (1929-1951): quatre états du gangster hollywoodien, Ellipses. *Le Nouvel Hollywood* de Peter Biskind, Le Cherche-Midi. *Hollywood Costards*. *Leçons de style. Leçons de stars*, de Marion Maneker, Assouline. *L'Ombre de la caméra*. Essai sur l'invisibilité dans le cinéma américain, de Sylvie Aguirre, L'Harmattan. *Le Secret du star system américain*: le dressage de l'œil, de Paul Warren, Hexagone (Montreal, Québec, Canada). *France-Hollywood*: échanges cinématographiques et identités nationales, sous la direction de Martin Barnier et Raphaëlle Moine, L'Harmattan. *Why not ? Sur le cinéma américain*, sous la direction de Jean-François Mousseron et Jean-Baptiste Thoret, Rouge profond (Pertuis, Vaucluse).

L'Atlas du cinéma français: L'Age d'or, Editions Atlas. *Cinéma d'elles 1981-2001*. Situation des femmes cinéastes dans le cinéma français de Françoise Audé, L'Age d'Homme. *Dictionnaire des réalisateurs français* de Stéphane Roux, Dualpha. *Les Ecrans nostalgiques du cinéma français*: 1. Les débuts du parlant, 1929-1932; 2. Vers le Front populaire, 1933-1936; 3. L'Avant-guerre, 1937-1939 de Christian Gilles, L'Harmattan.

Cinemas de la Méditerranée, cinémas de la mélancolie de Raphaël Millet, L'Harmattan. *Images de Portugais en France*. Immigration et cinéma, de José Alexandre Cardoso Marques, L'Harmattan. *Cinéma suisse muet*. Lumières et ombres, sous la direction de Rémy Pithon, Antipodes/Cinémathèque suisse.

Le Cinéma X sous la direction de Jacque Zimmer, La Musardine. *Fantômas* de Jean-Marc Lallanne et Philippe Azoury, Editions du Centre

Pompidou-Yellow now. *Les Faux espions* de John Carnaby, Dreamland. *Gold Maker 007* de Guillaume Evin, Fayard. *Simenon Cinéma* de Michel Schepens et Serge Toubiana, Textuel.

Cinéma documentaire. manières de faire, formes de pensées, sous la direction de Catherine Bizern, AddocfYellow now/Côté cinéma/François Niney. *L'Epreuve du réel à l'écran*: essai sur les principes de réalité documentaire, De Boeck.

Les Ages du cinéma. Trois parcours dans l'évolution des représentations filmiques de Maxime Scheinfeisel, L'Harmattan. *En route vers le parlant histoire d'une évolution technologique, économique esthétique du cinéma (1926-1934)* de Martin Barnier, Editions du CEFAL (Liège, Belgique). *Les Genres au cinéma* de Raphaëlle Moine, Nathan.

Cinéma et sculpture, un aspect de la modernité des années soixante de Suzanne Liandrati-Guigues, L'Harmattan. *L'Entre-image*: photo, cinéma, vidéo, de Raymond Bellour, La Différence. *Film Forme Théorie* de Luc Vancheri, L'Harmattan. *Psychanalyse des dessins animés* de Geneviève Djenati, L'Archipel. *Le Signifiant imaginaire: psychanalyse et cinéma*, de Christian Metz, Bourgois.

Je veux faire du cinéma. et les moyens d'y accéder de Pascale Parillaud, Edition Intervista. *Les Métiers du cinéma, de la télévision et des technologies nouvelles*, Dixit. *L'Univers dessiné des story boarders*, de Corinne Boucher, Ethnologie(s) en haut, Université Paris VII Denis Diderot.

Revue

Court(s) métrage(s), Contrebande n° 7. *Le Guide des 100 plus beaux DVD de l'année*, Cahiers du Cinéma. *La Justice à l'écran*, CinémaAction n° 105. *Musique 1, 1895 n° 38*. *Quelle diversité face à Hollywood ?*, CinémaAction hors série.



Petit guide de la candidature aux jurys Fipresci

Notre syndicat compte une cinquantaine de membres inscrits pour participer aux jurys de la FIPRESCI (Fédération internationale de la presse cinématographique), c'est-à-dire ayant rempli le formulaire d'inscription, condition sine qua non pour être candidat à un jury. D'autres les rejoindront peut-être cette année. Le secrétariat général de la fédération (basé à Munich) déplorant que certaines candidatures françaises n'aient pu, par le passé, être honorées en raison de leur inadéquation aux critères exigés par les festivals et par la FIPRESCI, les quelques lignes qui suivent ont pour objectif d'aider les candidats à choisir les festivals correspondant le mieux à leur profil, afin d'augmenter leurs chances d'être sélectionnés.

Règlement

Quelques rappels, pour commencer. La date limite de candidature fixée pour chaque festival, indiquée dans *La Lettre*, est impérative. Depuis la création de l'UJC, une commission composée de membres du Syndicat et de l'UJC se réunit pour présenter un candidat unique à la FIPRESCI : au regard de la fédération internationale, il n'y a en effet qu'une section française (composée des deux associations) et il ne peut y avoir deux candidats français pour chaque festival. La sélection se fait donc en trois étapes : 1) Le conseil syndical examine les candidatures des membres du Syndicat et les approuve ou les rejette ; 2) La commission mixte Syndicat - UJC se "partage" les candidatures aux différents festivals ; 3) Une fois une candidature française unique arrêtée pour chaque festival, la liste est transmise au secrétaire général de la FIPRESCI, qui établit les jurys en se basant sur l'ensemble des listes envoyées par les sections nationales. Chaque jury étant composé de trois à neuf membres (le plus souvent, cinq), et les candidats internationaux étant généralement plus nombreux que le nombre de postes à pourvoir, le secrétaire général compose alors les jurys en fonction d'un certain nombre de critères, parmi lesquels le profil de chaque candidat, le support pour lequel il travaille, les pays et les continents représentés au cours des dernières années (ainsi, s'il y a eu un membre français dans un festival donné l'année n, il y a moins de chances qu'une candidature française aboutisse l'année n+1). Le secrétaire général essaie également d'obtenir un équilibre dans chaque festival entre critiques masculins et féminins, et entre types de média représentés. Les conseils qui suivent vous seront utiles pour satisfaire à ces critères.

Surtout, ne vous découragez pas si votre première demande n'aboutit pas : s'il y a trois

étapes où votre candidature peut être mise en concurrence avec d'autres, il est rare que deux candidatures successives ne soient pas retenues, pour peu que les profils soient adaptés aux différents jurys.

Profil / Fiche d'inscription

Les informations contenues dans la fiche d'inscription sont essentielles, et il est souhaitable qu'elles soient le plus complètes possible. (Si vous avez déjà remis votre formulaire et souhaitez le compléter, vous pouvez toujours en demander un nouveau.) C'est en effet à partir de ces informations que le secrétariat général se base pour examiner votre candidature.

Les informations principales concernent votre statut (critique régulier, free lance), le(s) support(s) pour le(s)quel(s) vous travaillez, les langues que vous pratiquez, les cinémas (genres, cinémas nationaux) qui vous intéressent ou dont vous êtes spécialiste.

Des indications précises sur le support sont essentielles : certains festivals demandent à recevoir des critiques travaillant pour un certain type de supports uniquement (par exemple, vous ne pouvez être candidat à Montréal que si vous écrivez pour un grand quotidien national). Veillez à détailler, pour chacune des publications auxquelles vous collaborez : tirage, objet, public, place dévolue au cinéma (pour les émissions de radio ou de télévision : fréquence, diffusion, audience). N'hésitez pas à décrire le support : un titre connu en France peut ne pas être connu internationalement. N'oubliez pas de communiquer vos coordonnées professionnelles et personnelles. En cas de changements (en particulier téléphone, fax, e-mail), n'oubliez pas de prévenir le Syndicat et la FIPRESCI.

En ce qui concerne les langues étrangères, soyez aussi précis que possible. N'indiquez pas simplement "anglais", mais votre niveau oral et écrit. La bonne connaissance d'une ou plusieurs langues est un atout important pour certains festivals. Par exemple, inutile d'être candidat à La Havane si vous ne comprenez pas l'espagnol : la majorité des projections ne sont pas sous-titrées. En revanche, nul besoin de maîtriser le cantonais pour être candidat à Hong Kong, mais un excellent niveau d'anglais y est indispensable, tout comme pour les festivals se déroulant dans des pays anglophones (Grande-Bretagne, Etats-Unis, Australie). Si la FIPRESCI a deux langues officielles, le français et l'anglais, il vous sera néanmoins difficile d'être retenu pour un jury hors des pays francophones si vous ne pouvez vous exprimer qu'en français : dans ce dernier cas, privilégiez les festivals se déroulant en France,

Belgique, Suisse, Québec. Ce conseil peut sembler fortuit ; il est pourtant déjà arrivé que des jurés "trichent" sur leur capacité à s'exprimer en anglais ; imaginez le problème d'un jury lorsqu'il s'aperçoit que l'un de ses membres ne peut clairement exprimer son opinion, et qu'il n'a pas compris la moitié des sous-titres anglais d'un film turc ou japonais...

Enfin, indiquez vos goûts et spécialités : si vous êtes passionné par les cinémas du sud, ou par un genre en particulier, notez-le. Si vous avez écrit des articles de référence ou des ouvrages, donnez-en les titres. De nombreux festivals thématiques accueillent un jury FIPRESCI, et une spécialité ou un goût prononcé sont un avantage pour y être sélectionné. Le cas échéant, soyez en priorité candidat pour les festivals relevant de votre spécialité : si vous avez publié un ouvrage sur le cinéma documentaire, soyez candidat pour les festivals qui y sont consacrés, et non pour des festivals de fiction, ou vous aurez moins de chances d'être retenus. Les spécialistes du court métrage seront évidemment prioritaires pour les festivals ou le jury FIPRESCI décerne un prix du court, comme à Turin.

Spécificités et prise en charge

D'une manière générale, la prise en charge des jurés consiste en le billet d'avion et le séjour à l'hôtel. Certains festivals prennent aussi en charge les repas, sous forme de pension complète, tickets-repas ou per diem. Les modalités de prise en charge de chaque festival sont indiquées dans la liste publiée dans *La Lettre*. Le festival de Cannes ne prend en charge ni le transport, ni l'hébergement ; ceux de Venise et Berlin n'offrent que l'hébergement. Certains festivals limitent leurs billets d'avion à des villes que leur sponsor dessert par vol direct. Ceci donne un avantage non négligeable aux candidatures françaises par rapport à d'autres candidatures européennes, car Paris est desservi par un nombre très important de compagnies aériennes. Par exemple, le festival de Chicago n'invite que des jurés qui emprunteront American Airlines ; le festival de La Havane n'invite que des jurés habitant dans des pays desservis par Cubana de aviation. Or ces deux festivals invitent chaque année un nombre important d'européens : deux jurés à La Havane, trois à quatre à Chicago. Le taux de présence des jurés français y est donc plus favorable que la moyenne. Attention : si vous habitez en province, vous aurez le plus souvent à payer vous-même le préacheminement jusqu'à Paris.

Prêtez une grande attention aux critères indiqués pour chaque festival : outre les langues souhaitées, les modalités de prise en charge et les spécialités requises (inutile d'être candidat à un jury réservé aux spécialistes du documentaire si ce n'est pas votre cas), certains festivals accueillent en priorité les "jeunes critiques". C'est vrai notamment des festivals de Rotterdam et de Chicago, ainsi que des sections parallèles à Venise et Berlin (dans ces deux festivals et à Cannes, le jury est divisé en sous-groupes, l'un d'eux étant destiné à Berlin aux films du Forum,

à Venise aux premières œuvres). Ces jurys constituent donc d'excellents terrains pour une première candidature. Bien entendu, il est préférable que votre support soit un minimum professionnel : un rédacteur de fanzine ou un collaborateur de site internet a peu de chances d'être retenu pour un jury, mais il n'est pas interdit d'essayer.

Obligations

Etre retenu pour un jury FIPRESCI impose le respect de certaines obligations. Il est impératif d'être certain de votre disponibilité. Vérifiez les dates exactes du festival avant de poser votre candidature (dans certains cas, le jury n'est pas invité pour la totalité du festival, mais pour une semaine, comme à Londres). Vous pouvez renoncer à une candidature lorsqu'elle n'a pas été traitée ; en revanche, une fois votre présence confirmée pour un jury, évitez d'annuler, sauf cas de force majeure. L'assemblée générale de la FIPRESCI a voté la radiation pour trois ans de tout jury d'un membre annulant sa participation après avoir été retenu.

Une fois sur place, faites preuve du plus grand sérieux. Souvenez-vous que vous représentez le Syndicat, entre autres. Sachez que les directeurs de festivals font parfois des rapports à la FIPRESCI sur le comportement des jurés. Voyez l'ensemble des films en compétition pour le prix de la critique. Restez aux projections jusqu'à la fin. Soyez sûr d'assister à toutes les réunions du jury. Ces recommandations peuvent sembler superflues : je puis vous assurer d'expérience que malheureusement, certains ne respectent pas ces principes de base !

Le site internet de la FIPRESCI étant en ligne depuis début janvier, les jurés ont pour obligation d'y publier un texte sur le festival (dont le contenu est à discuter avec les autres jurés). Enfin, les festivals n'invitent pas les jurés FIPRESCI pour le seul plaisir d'organiser un prix de la critique, mais pour s'assurer une couverture médiatique dans différents pays : il est donc indispensable, dans un délai raisonnable, de publier un texte (ou de faire une émission) sur le festival et d'en envoyer une copie aux organisateurs.

Conclusion

J'espère que ces quelques remarques et conseils vous aideront à y voir plus clair dans le processus de nomination des jurés, et à choisir avec discernement les festivals pour lesquels il est raisonnable de poser votre candidature. J'ajoute que les modalités de candidatures aux conférences et colloques organisés par la FIPRESCI sont identiques. Pour davantage de précisions sur la FIPRESCI (ses statuts, le règlement de son prix, les articles écrits par les jurés), vous pouvez vous référer au site internet www.fipresci.org ; vous pouvez également me contacter si vous avez des questions sur les jurys : gvalens@noos.fr

Grégory VALENS



Cidade de Deus, de Fernando Meirelles

Compte-rendu du jury Fipresci de La Havane

(décembre 2002)

Le festival du nouveau cinéma latino-américain de La Havane, qui en était en décembre dernier à sa 24^{ème} édition, constitue à la fois le rêve du festivalier en termes d'accueil et une source de frustrations importantes pour l'amoureux du cinéma latino-américain. Ce qui est "nouveau" pour le spectateur cubain ne l'est en effet pas toujours pour les critiques européens qui ont déjà eu l'occasion de voir (à Cannes, Venise, ou dans des festivals thématiques) le meilleur de la compétition proposée à La Havane. De plus, un règlement de la FIPRESCI stipulant qu'un même film ne peut recevoir deux fois le Prix de la Critique Internationale (et une sorte de mode entourant depuis quelques années le cinéma argentin, brésilien et mexicain), le jury que je présidais à La Havane (composé de l'Anglaise Sheila Johnston, de l'Uruguayen Fernando Palumbo, du Brésilien Luciano Trigo et du Cubain Joel del Rio, remarquable dans son rôle de secrétaire) n'avait pas un choix très large : **Historias minimas** de Carlos Sorin, **El Bonae-rense** de Pablo Trapero, **Tan de repente** de Diego Lerman avaient déjà été distingués par la FIPRESCI dans d'autres festivals, ainsi qu'Arturo Ripstein pour l'ensemble de sa carrière au festival de Rio en octobre, ce qui excluait **La Virgen de la Lujuria**. Les autres films de la compétition étant des comédies ratées ou des ersatz de telenovelas, seuls deux films (eux aussi vus à Cannes) se trouvaient finalement en position de recevoir notre prix : **Cidade de Deus** de Fernando Meirelles et **Un Oso rojo** de Adrian Caetano.

C'est à l'unanimité que notre choix se porta sur le premier : nous étions tous d'accord pour saluer sa maîtrise et son invention, et fûmes impressionnés par l'interprétation sincère et passionnée des enfants, tous amateurs ; notre motivation officielle fut la suivante : « pour avoir abordé le thème explosif de l'exclusion sociale dans un style ambitieux et complexe, sans moralisme ni complaisance ». Le film de Caetano ne

fut pas tant écarté pour son classicisme que parce qu'il nous semblait moins intéressant que ses œuvres précédentes (**Pizza, birra, faso** et **Bolivia**), alors que Meirelles témoigne dès son deuxième film d'une maîtrise impressionnante dans sa narration et dans sa manière d'adapter à chacune des décennies sur lesquelles court le film une photographie et un montage différents. Il faut préciser que l'absence du cinéma cubain dans la compétition havanaise n'est pas une habitude ; malheureusement, aucun des quatre films cubains pressentis pour la compétition (dont les dernières œuvres de Juan Carlos Tabio et Fernando Perez) n'ont été terminés à temps. J'ajouterai que si les films présentés à La Havane ne sont pas tous inédits, les réalisateurs y sont, eux, particulièrement accessibles.

Il serait injuste de ne pas souligner enfin que l'absence de découvertes cinéphiliques est largement compensée par un accueil très supérieur à la moyenne : logés dans une suite dans l'un des meilleurs hôtels de la ville, les membres du jury ont droit à la pension complète et à un minibus avec chauffeur. La gentillesse, l'ouverture d'esprit et le goût de la fête des Havanaïes ajoutent à ce confort une dimension humaine qui contribue à faire du séjour une expérience des plus plaisantes, d'autant que le rythme peu soutenu des projections laisse un temps important pour la découverte de l'éblouissante capitale cubaine et de ses environs. Ces conditions luxueuses ont néanmoins un prix : alors que les jurés FIPRESCI se contentent dans d'autres festivals de voir des films et délibérer, il leur est ici demandé de participer à une conférence organisée par l'Association des critiques cubains (l'équivalent de notre Syndicat), en préparant une intervention sur un sujet chaque année différent. Une obligation bien peu contraignante en regard des plaisirs que réserve la participation à ce festival.

G.V

Cher(e)s adhérent(e)s,

Voici la liste des jurys Fipresci pour l'année 2003. Certaines dates et conditions (transport et hébergement) ne m'ont pas encore été transmises. Si vous désirez plus d'informations sur certains festivals, vous pouvez me joindre au bureau au 01 45 08 14 54.

Merci de bien vouloir me communiquer en une seule fois la totalité des festivals auxquels vous souhaitez participer.

Je vous rappelle que les adhérents qui sont candidats aux jurys Fipresci, doivent avoir rempli un formulaire d'inscription spécifique.

Bonne année à tous.

Marion Dubois-Daras
Secrétariat Général

Festivals avec jurys Fipresci 2003

Ville	Date	Deadline SFCC	Langue obligatoire	Conditions	Pays
SOFIA :	12-22 mars	8 janvier	anglais	T + H ?	Bulgarie
ANKARA :	15-18 mars	5- février	anglais	?	Turquie
ISTANBUL :	13-28 avril	15 janvier	anglais	T + H	Turquie
BUENOS AIRES :	18-28 avril	15 janvier	anglais	?	Argentine
OBERHAUSEN :	1er-6 mai	5 février	anglais	?	Allemagne
CANNES :	14-26 mai	15 janvier	ang/franç	T + H	France
CRACOVIE :	24-28 mai	28 février	anglais	T + H	Pologne
TROIA :	31mai- 9 juin	19 mars	angl/franç	T + H	Portugal
SOCHI :	juin	19 mars	anglais	T + H	Russie
SYDNEY :	7-21 juin	19 mars	anglais	T + H ?	Australie
ANNECY :	3-8 juin	19 mars	angl/franç	H	France
MOSCOU :	21-30 juin	19 mars	anglais	T + H	Russie
TAORMINA :	6-16 juillet	10 avril	anglais	T + H	Italie-Sicile
BRISBANE :	9-21 juillet		anglais	?	Australie
KARLOVY VARY :	4-13 juillet	10 avril	anglais	T + H ?	Républ. Tchèque
MELBOURNE :	24 juillet- 11 août		anglais		Australie
INNSBRUCK :	mai-juin	28 février	anglais	T + H	Autriche
MOTOVUN :	30 juillet - 3 août		anglais		Croatie
LOCARNO :	1er-11 août		français		Suisse
SARAJEVO :	août		anglais		Yougoslavie
MONTREAL :	août/septembre		angl/franç		Canada
VENISE :	Septembre		anglais		Italie
RIGA :	21-29 septembre		anglais		Lettonie
VIAREGGIO :	14-21 septembre		anglais		Italie
TORONTO :	5-14 septembre		anglais		Canada
SAN SEBASTIAN :	19-28 septembre		angl/franç		Espagne
YAMAGATA :	septembre		anglais		Japon
SPLIT :	21-28 septembre		anglais		Croatie
CHICAGO :	4-18 octobre		anglais		USA
GHEENT :	8-19 octobre		angl/franç		Belgique
OSLO :	11-20 octobre		anglais		Norvège
LEIPZIG :	15-20 octobre		anglais		Allemagne
VIENNE :	18-30 octobre		anglais		Autriche
KIEV :	19-27 octobre		anglais		Russie
VALLADOLID :	25 Oct/2 nov.		angl/franç		Espagne
COTTBUS :	30 oct/11 nov		anglais		Allemagne
LONDRES :	6-21 novembre		anglais		Angleterre
STOCKHOLM :	7-17 novembre		anglais		Suède
PUSAN :	14-23 novembre		anglais		Corée
THESSALONIQUE :	8-17 novembre		anglais		Grèce
ISMAELIYA :	Octobre/novembre		anglais		Egypte
MANNHEIM :	7-16 novembre		anglais		Allemagne
TORINO :	7-15 novembre		anglais		Italie
MUMBAI :	24-30 novembre		anglais		Inde
AMSTERDAM :	21 nov/1er décembre		anglais		Pays-Bas
BRATISLAVA :	29 nov/7 décembre		anglais		Slovaquie
LA HAVANE :	3-13 décembre		anglais		Cuba

T : Transport pris en charge H : Hôtel pris en charge

Disparition

Un critique et historien du cinéma à la libre pensée !



A gauche, en compagnie du réalisateur Goran Paskaljević

Raymond Lefèvre (1927/2002)

C'était au début des années 60 : dans un décor champêtre, un curé en soutane confessait un mourant qui blasphémait, couple insolite entouré d'une demi-douzaine de très jeunes filles très nues. Raymond Lefèvre tournait *Le dialogue d'un prêtre et d'un moribond* (1). Ses élèves y assuraient une bien plaisante figuration. Qu'on ne s'y trompe pas : aucun « rose bonbon » dans cette initiation au cinématographe... Raymond était prof de philo.

Avant d'être critique de cinéma, il fit partie de ces enseignants militants d'après la guerre pour qui la culture - qu'ils voulaient « populaire », selon le vocabulaire de l'époque - formait un tout indissociable. Réalisateur (en 16 mm), distributeur (en non commercial), animateur, plus tard créateur de festival... Moine soldat ? Il protesterait s'il pouvait me lire, tant il haïssait l'un et l'autre. D'un anti cléricisme flamboyant, définitif, tonitruant, il partageait viscéralement l'implacable raisonnement sadien du " dialogue " et,

au demeurant, collaborait depuis trente ans à *La raison* lorsqu'il mourut, le 8 octobre 2002. Bien entendu, il adorait Buñuel à qui il consacra un ouvrage en 1984.

C'est donc naturellement que le critique qu'il fut se dirigea vers les revues de cinéma créées dans une gauche qui ignorait alors les charmes discrets de la bourgeoisie. Cas unique : il fit partie à la fois du comité de rédaction de *Cinéma* et d'*Image et son*, revues concurrentes mais non ennemies, ce qui fut bien son seul blason œcuménique. Il y défendit Bergman débutant, devint un excellent connaisseur du cinéma anglais et aima la Nouvelle Vague. En particulier Godard, dont il fut l'un des plus ardents et fidèles partisans dans des supports où il était parfois, sur ce sujet, seul de son avis. Mais on pardonnait tout à Raymond Lefèvre tant son rapport au cinéma était gourmand, total et passionnel. Un éclectisme et une joie de vivre qui lui faisaient aimer les formes les plus diverses. On le vit donc alterner les collaborations universitaires aux échappées belles vers tout ce qui relevait de l'insolite, du fantastique, de l'érotique. (2)

Et puis Raymond créa et dirigea le Festival de

Laon, réussite absolue d'une manifestation destinée au jeune public où l'on ne prenait les enfants ni en otage ni pour des cons.

Respectable prof ou agitateur provocant ? Les deux sans doute, en toute simplicité, en toute quiétude, en toute liberté. Dans libre penseur, il y a pensée libre.

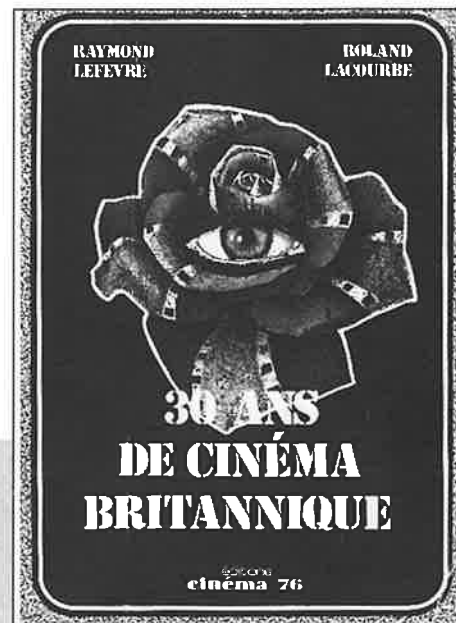
Jacques ZIMMER

(1) Court métrage dont j'ignore si des copies existent encore... Raymond a également tourné une hilarante mise en boîte de la presse du cœur (*Petite fleur de Megève*), une parodie politico-Nouvelle Vague (*Désaccords d'Évian*) ...

(2) Pour mémoire : *Trente ans de cinéma britannique* (co Roland Lacourbe, 1976), *Sir Laurence Olivier* (1980), *Ingmar Bergman* (1983), *Luis Buñuel* (1984), *Jean-Luc Godard* (1984), *Cinéma et révolution* (1988), *Images et colonies* (1993), et de nombreuses participations à des ouvrages collectifs.



Avec Kati Outinen, membre du jury international du festival jeune public de Laon



La Lettre

du Syndicat Français de la Critique de Cinéma
N°21-Décembre 2002

17, rue des Jeûneurs 75002 Paris. Tél: 01 45 08 14 54 - Fax: 01 45 08 14 55. E-Mail: lasemaine@wanadoo.fr - site : www.critique-cinema.fr
Directeur de la publication : Gérard Lenne. Rédaction et réalisation : Jean Rabinovici. Ont participé également à ce numéro : Laurent Aknin, Raphaël Bassan, Jean-Christophe Berjon, Christian Bosséno, Claire Clouzot, Claude Gauteur, Grégory Valens, Jacques Zimmer.